

Des compétences linguistiques supplémentaires contribuent également à améliorer le succès des élèves qui terminent leur secondaire, puisque ceux-ci prennent leur place comme citoyens du monde et contribuent au bien-être économique de la province. Bien que l'anglais soit largement perçu comme étant la « langue des affaires », la force économique croissante des pays non anglophones montre qu'il est nécessaire de faire des affaires dans différentes langues et de comprendre différentes cultures. L'enseignement des langues peut s'avérer utile pour combler ces besoins, et il est dispensé dans l'ensemble du pays.

À titre d'exemple, en février 2000, l'Alberta a annoncé son intention d'accroître le pourcentage d'élèves qui étudient une langue seconde, pour le faire passer de 25 p. 100 à 33 p. 100. Cette initiative fait partie de la nouvelle stratégie économique gouvernementale visant à préparer les Albertains à la croissance de l'économie mondiale. Des mesures destinées à accroître le nombre d'élèves inscrits dans des programmes d'enseignement des langues secondes (dans les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire) et à améliorer les taux de réussite sont en voie d'être élaborées.

Au Québec, une nouvelle politique d'intégration scolaire et interculturelle a été mise en place en 1998. La politique comporte des directives opérationnelles qui ont pour but de guider les écoles dans l'intégration des étudiants immigrants dans leur établissement et dans la société québécoise, tout en apprenant aux étudiants à vivre en harmonie. Cette politique à trois volets favorise l'égalité des chances, la maîtrise du français comme langue courante dans la vie publique et le rôle du citoyen dans une société multiculturelle. Elle compte aussi un plan d'action qui suggère des mesures concrètes pour la période 1998-2000. L'examen des programmes d'études, à la lumière des réformes en cours, a permis d'inclure la diversité culturelle et l'éducation civique dans les programmes. En 1999-2000, plus de 9 p. 100 de l'ensemble des étudiants québécois avaient une langue maternelle autre que l'anglais ou le français.

Plusieurs provinces au Canada, à l'exception du Québec, font la promotion et offrent des programmes d'enseignement du français aux élèves du primaire et du secondaire. En 1994-1995, le Manitoba a mis sur pied la *Division scolaire franco-manitobaine* qui supervise maintenant les activités de 21 des 28 écoles françaises de cette province. De même, 100 écoles offrent des programmes d'immersion en français aux élèves manitobains.

En Colombie-Britannique, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Technologie et de la Formation offrent des subventions pour des cours de langues étrangères. Les écoles publiques de la province offrent divers cours de langues, principalement le français, l'espagnol, l'allemand, le punjabi et le mandarin. Les établissements postsecondaires publics fournissent aussi un large éventail de programmes de langues qui permettent d'obtenir ou non des crédits ainsi que d'autres programmes.

La présence d'étudiants étrangers dans les salles de classe canadiennes permet d'enrichir le milieu d'apprentissage, d'améliorer l'expérience éducative de tous les élèves et de contribuer au développement social et économique des collectivités de la province. En 1999, plus de 12 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans les établissements postsecondaires de la